

Débat préliminaire

Discussion autour de l'article de Christine GUTTIN dans le journal du Pays Voironnais, rôle de l'association par rapport au Pays Voironnais :

- Repérer les actions prioritaires (fiches actions)
- Sensibiliser les élus de la CAPV
- Argumenter nos choix
- Suivre la mise en place de ces actions
- Devenir un interlocuteur prioritaire du Service Tourisme du Pays Voironnais : collecter les avis et attentes des acteurs du Tourisme et les soumettre au Service Tourisme
- Mutualiser et mettre commun sont deux piliers de l'association

Ne pas limiter les initiatives privées, l'association doit permettre d'échanger, de mutualiser et de développer encore plus les initiatives.

1. Election du bureau de l'Association

A l'unanimité sont élus

Présidente

Blandine BELLINTANI née MASSE-NAVETTE (Au Pré Chardon)
née le 31/07/1968 à Voiron (Isère)
domiciliée 935 route de St Etienne de Crossey 38960 SAINT AUPRE
profession mère au foyer

Vice-président

Thierry BLANCHET (Ferme du Paysan)
né le 26/03/1966 à Voiron (Isère)
domicilié 90 chemin du Paysan – 38140 LA MURETTE
profession agriculteur

Secrétaire

Alexandre BOURDARIAT (YCGC)
né le 01/11/1945 à Burcin (Isère)
domicilié 5 place Sainte Claire – 38000 GRENOBLE
profession retraité

Trésorière

Brigitte MACQUART (Macq'delin)
née le 23/02/1954 à Châlons en Champagne (Marne)
domiciliée 816 Montée du Seyx – 38960 SAINT ETIENNE DE CROSSEY
sans profession

2. Hiérarchisation des actions prioritaires de l'association

La volonté de l'association est de suivre la mise en place des fiches-actions avant le vote du budget par les élus en septembre.

Nous avons choisi de « valoriser » les actions suivantes :

- Action n° 10 : *image Pays Voironnais (Travail sur l'objectif)*
- Action n° 6 : *signalisation Pays Voironnais (Travail sur les moyens)*

Mais nous souhaitons associer tous les acteurs à cette réflexion et vous invitons à renseigner le sondage en annexe

- pour choisir **vos 3 priorités** parmi les actions du schéma directeur du Pays Voironnais
- formuler vos autres suggestions le cas échéant

3. Autres

Projection du travail à réaliser

- Choix des actions en CA
- Synthèse par le bureau
- Préparation et rendez-vous du bureau avec les élus de la CAPV
- Faire un règlement intérieur
- Ouverture d'un compte bancaire
- Prise d'une assurance
- Dépôt des statuts
- Ecrire au président de la CAPV pour l'informer de la création de l'association
- Siège social : demander l'autorisation à Jean-Paul BRET pour à l'OT de Voiron
- Montant de la cotisation : 15 € (à intégrer au règlement intérieur)

Le 16 juillet 2011-07-16

Blandine Bellintani
Présidente

@@@